

Certificat d'Aptitude Professionnel Accompagnant Educatif Petite Enfance

Formation continue en 1 an



➤ Objectif de la formation

Obtenir le Certificat d'Aptitude Professionnel Accompagnant Educatif Petite Enfance.

Ce diplôme permet :

- d'assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation et la sécurité du jeune enfant,
- de contribuer à son développement et à son éducation en lien avec le projet pédagogique de la structure et de son personnel,
- d'assumer l'entretien et l'hygiène des espaces de vie de l'enfant.
- permettre à son titulaire d'exercer dans trois types de lieu d'accueil :

➤ Contenu et organisation de la formation

Formation théorique : Préparation des épreuves professionnelles au centre de formation, réparties entre les différentes matières :

- EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant
- EP2 : Exercer son activité en accueil collectif
- EP3 : Exercer son activité en accueil individuel
- Epreuves générales :
 - Français
 - Histoire-géographie
 - Mathématiques et sciences

Pour les titulaires de diplômes généraux ou professionnels, nous contacter pour d'éventuelles dispenses (épreuves générales seulement).

Formation pratique : Elle se fait sur les PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) en structures.

Plus de renseignements (modules – nombre d'heures...) sur le programme détaillé joint.

➤ Lieux de stage et durée :

Formation en milieu professionnel d'une durée de 16 semaines.

EP1 : 8 semaines en EAJE ou assistant maternel ou MAM (avec les moins de 3 ans)

EP2 : 8 semaines en école maternelle ou EAJE (avec les moins de 6 ans).

Structures ou entreprises d'accueil de la Petite Enfance (enfants de 0 à 6 ans) :

- les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) tels que crèches, jardins d'enfants, haltes garderies... ;
- l'école maternelle et périscolaire ;
- le domicile de l'assistante maternelle, des parents ou en maison d'assistants maternels (MAM).

➤ **Certification** : l'obtention du Certificat d'Aptitudes Professionnelles se fait après validation des trois épreuves professionnelles et des épreuves générales par le Ministère de l'Education Nationale.

➤ Modalités d'accès à la formation

Tout Public : Aucun prérequis de diplôme n'est exigé pour accéder à la formation.

➤ Modalités d'inscription

- Etre âgé de 17 ans minimum au démarrage de la formation ;
- Effectuer des tests de positionnement lors de l'entretien préalable avec la responsable de formation (*obtenir la moyenne à l'écrit pour poursuivre par l'oral*).

➤ Rythme de formation

- La formation se déroule sur un an.
- Les cours sont dispensés de septembre à juin en alternance
- Environ 400 h au centre de formation (*théorie*) et 560 h en structures professionnelles (*pratique*) ; à confirmer selon profil du stagiaire.

➤ Qualité des formateurs

- **THOMAS Valérie** : Responsable de la formation - Titre universitaire de formateur d'adultes – Intervention en DEAES (Anciennement AMP AVS) /CAP Petite Enfance.
- **HUMBERT Christel** : Titre de formateur – Intervention en Service à la personne/Commerce et vente/Pratiques professionnelles, culinaires et sanitaires.
- **RIBAUDO Nadine** : Diplôme d'état d'infirmière – Intervention en biologie/connaissances de la personne/ergonomie.

➤ Lieu de formation et contact :

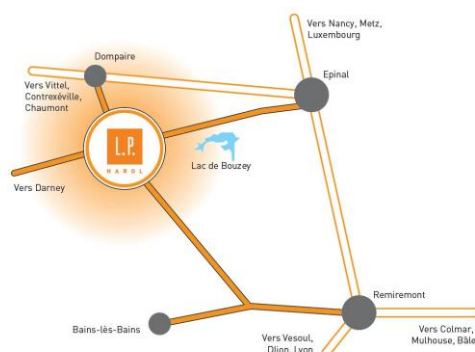
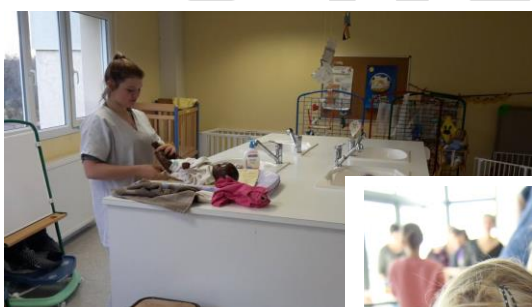
Centre de Formation La Providence
684 rue de la Mairie
88270 Harol

Contact du Lundi au Vendredi de :
8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

Téléphone : 03 29 66 84 23

Site internet : www.leap-harol.fr

Mail: harol@cneap.fr



CAP AEPPE



Cette initiative est financée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional de l'Alsace et de la Champagne-Ardenne (2014-2020)



màj 09/03/2020